

MINUTE DE SILENCE AU CONSEIL SUPERIEUR DE L'EDUCATION LE 13 JUIN 2019

Madame la présidente,

Avant de débiter nos travaux, la CFE-CGC, en accord avec d'autres organisations ici présentes, souhaite que nous observions une minute de silence en mémoire de deux professeurs des écoles, Jean Willot de l'école d'Eaubonne ainsi que Jean-Pascal Vernet de l'école de Barrême, qui ont mis fin à leurs jours dans des circonstances qui nous préoccupent puisque, à chaque fois, le même drame s'est déroulé consécutivement à une plainte qui avait été portée contre eux et aux suites que leur hiérarchie y avait donné, la mesure de suspension conservatoire prise à leur encontre ayant manifestement été perçue comme une condamnation.

Le Conseil supérieur de l'éducation n'est pas le lieu approprié pour faire toute la lumière sur ces faits dramatiques. Nous souhaitons toutefois qu'à l'occasion de cette minute de silence, qui est la moindre des choses, chacun ici réfléchisse à ce qui importe vraiment.